

COMMUNE DE SAINT-BROLADRE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux mille vingt-trois, le vingt-quatre du mois de mai à dix-huit heures et trente minutes le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du conseil municipal, à la Mairie, rue de la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, Maire de SAINT-BROLADRE.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. André DUBOURG, Mme Delphine COLUSSI, M. Gwendal LECOINTRE, Mme Francine LOUET, Adjoint, Mme Chantal GLE, Mme Françoise MOUCHEL (arrive à 18h36), Mme Marie-Jeanne CHARMEUX, M. Yves BIGOT, Mme Chantal JOLY (arrive à 18h42), M. Dominique FOURRIER, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Jeanne CHARMEUX

Date d'envoi de la convocation : 12 mai 2023

Absent excusé : M. Guy VIDELOUP (a donné procuration de vote à Mme CHARMEUX)

Absents : M. Maurice ROBIDOU, M. Daniel BONHOMME

DELIBERATION 38/2023 – VOIRIE – AMENAGEMENTS VOIE PIETONS
ENTRE GERAULT ET LE GROS CHENE

Nombre de membres en exercice : 14 Présents : 11 Votants : 12

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différents devis établis pour les travaux d'aménagements d'une voie pour les piétons entre Gérault et le Gros Chêne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **De retenir le devis de la société POTIN, sise 11 rue villouet 35120 Baguer-Pican, pour un montant de 23 982.000 € HT soit 28 778.40 € TTC.**
- **Sollicite une subvention au titre de la DETR auprès de l'Etat, auprès du Département au titre des produit des recettes des amendes de police.**
- **D'autoriser Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**

Pour copie conforme et certification exécutoire la délibération,

Après affichage le 6 juin 2023

et transmission en Préfecture, le 6 juin 2023

Affaire inscrite à l'ordre du jour.

SAINT-BROLADRE,

Le 6 juin 2023

Le Maire, Jean-François GOBICHON

Commune de Saint-Broladre

Mairie rue de la mairie 35120 SAINT-BROLADRE

02.99.80.25.69 / mairie@saint-broladre.bzh

